

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TARIFS 2024-2025 CONSERVATOIRE

### Inscription

---

Du 24 juin 2024 au 6 juillet 2024

**Inscription en cours d'année** : en fonction des places disponibles. La facturation est effective dès la date d'inscription, sur la base du trimestre complet.

#### Liste de documents à fournir

- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des revenus de l'année 2023  
*Les familles n'ayant pas complété de déclaration de revenus doivent justifier du montant de leurs ressources et joindre au dossier tous les justificatifs permettant le calcul du quotient familial (photocopies des bulletins de salaire ; justificatif de minima sociaux (allocations chômage, CAF, RSA...)).*
- Justificatif de domicile (photocopie de facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition...) pour les familles yonnaises et les étudiants non yonnais mais domiciliés à La Roche-sur-Yon durant leurs études supérieures.
- Tout document justifiant du statut étudiant et d'une domiciliation à La Roche-sur-Yon (études supérieures)
- Pour les lycéens, certificat de scolarité justifiant d'une inscription en spécialité danse, musique, théâtre
- Photographie récente
- **Pour une inscription en danse** : certificat médical obligatoire, à jour et couvrant l'année scolaire 2024/2025 (à renouveler tous les ans – article R362-2 du Code de l'Education)

#### Bibliothèque du Conservatoire

Une inscription au conservatoire vous donne accès à la bibliothèque, installée dans le hall du conservatoire qui vous propose près de **15000 documents** (partitions, livres, revues, CD) en lien avec la musique, la danse et le théâtre. Chaque élève bénéficie d'un **prêt gratuit** d'ouvrages.

### Facturation

---

#### DISPOSITIONS FINANCIERES

Selon la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2023.

#### DROITS DE SCOLARITE ANNUELS, LOCATION INSTRUMENTS

Tout élève inscrit au conservatoire est redevable des droits de scolarité.

Les frais de scolarité varient en fonction de la nature de l'activité, du type de parcours et du lieu de domicile. Le montant des droits de scolarité est forfaitaire et ne tient pas compte du nombre de cours suivis par un élève, quelle que soit la discipline.

**La démission est obligatoirement notifiée par écrit** auprès de l'administration du conservatoire. Elle prend effet à la fin du trimestre en cours, les frais de scolarité du trimestre sont dus en totalité. Un accusé de réception sera adressé aux familles, validant officiellement l'enregistrement de la démission. En dehors de cette procédure, les droits sont dus, quelle que soit la participation ou l'assiduité aux cours.

### MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE EN 3 ETAPES

- Retrouvez votre activité et la grille tarifaire à laquelle elle se rattache
- Calculez votre quotient familial pour les activités et tarifs concernés
- Associez votre quotient familial au tarif de scolarité annuel

#### 1/ Classification des activités dans les différents tarifs

Conservatoire			
Tarifs	Musique	Danse	Théâtre
<b>A</b> Éveil Initiation	Éveil musical	Initiation danse	
	Musique & mouvement		
	Rythme et chant		
	Atelier découverte instrumentale		
	Formation musicale seule (élèves du primaire et collégiens)		
	Chœurs enfants et adolescents		
	Atelier enfants et collégiens ensituation de handicap		
<b>B</b> Cursus	Cycles 1, 2 ,3 + hors cursus instru-mental	Tous cycles sauf spécialisé	Tous cycles sauf spécialisé
	Cursus jazz (cycles 1, 2 ,3 + hors cursus instrumental)		
	Direction de chœur		
<b>C</b> Parcours spécifiques	CHAM	CHAD	CHAT
	Spécialité musique lycée	Spécialité danse lycée	Spécialité théâtre lycée
	Cycle spécialisé	Cycle spécialisé	Cycle spécialisé
<b>D</b> Ateliers	Pratiques collectives instrumentales : ensembles, musique de chambre, orchestre seul (cordes, vent, Ocaryv)	Lycéens et adultes	
	Pratiques collectives vocales : chœur lycée, maîtrise, tous chœursadultes		
	Formation musicale seule lycéens et adultes		
	Cours instrumental individuel pour les élèves en situation de handicap		
<b>E</b>	Location instrument		

Une réduction de 30% s'applique sur le deuxième atelier (tarif A ou D) ; une réduction de 20% s'applique à partir du deuxième enfant de la famille inscrit en tarif B ou C.

## 2/ Calcul du QUOTIENT FAMILIAL

$$\text{QF Conservatoire} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (RFR)}}{12 \times \text{Nombre de parts fiscales}}$$

*Important : ce quotient est différent du quotient de la CAF*

## 3/ Grille tarifaire du Conservatoire

Tranches	QF	Tarif A		Tarif B		Tarif C	Tarif D		Tarif E	
		Yonnais	Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais	Yonnais et Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais
1	jusqu'à 500	60 €	150 €	90 €	550 €	90 €	150 €	200 €	50 €	150 €
2	501 à 650	70 €		140 €		140 €			60 €	
3	651 à 800	80 €		230 €		230 €			75 €	
4	801 à 950	90 €		300 €		300 €			90 €	
5	951 à 1200	100 €		350 €		350 €			110 €	
6	1201 à 1500	110 €		400 €		400 €			130 €	
7	1501 à 2000	120 €		450 €		450 €			140 €	
8	supérieure à 2000	130 €		500 €		500 €			150 €	

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Tarifs concernés par le calcul selon le quotient familial :
  - Tarifs A, B et E pour les élèves yonnais et étudiants domiciliés à La Roche-sur-Yon
  - Tarif C pour les élèves yonnais et non yonnais
- Pour pouvoir bénéficier du calcul selon le quotient familial, l'utilisateur devra fournir obligatoirement :
  - Un justificatif de domicile récent pour les familles ou étudiants yonnais : facture de moins de 3 mois, acte notarié, contrat de location.
  - Un avis d'imposition 2024 (sur revenus 2023). En cas de déclarations distinctes des revenus, les deux avis d'imposition sur le revenu doivent être fournis afin d'apprécier le revenu global du foyer.

L'avis d'imposition est à remettre **avant le 18 octobre 2024** pour une prise en compte dès le 1<sup>er</sup> trimestre. Passé cette date, le tarif correspondant à la tranche la plus haute sera appliqué.

En cas de transmission du document en cours d'année, le calcul du quotient s'effectuera sur le trimestre à venir. Aucune révision ne sera effectuée sur les trimestres antérieurs.
- Des situations exceptionnelles pourront être prises en compte sur justificatif : licenciement, congé longue maladie, décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints, naissance d'un nouvel enfant.

## MODALITES DE PAIEMENT

- Facturation trimestrielle :
  - 1<sup>er</sup> tiers de septembre à décembre
  - 2<sup>e</sup> tiers de janvier à mars
  - 3<sup>e</sup> tiers d'avril à juin

Tout trimestre entamé est dû.
- Le règlement est à effectuer auprès du Service de Gestion Comptable Yon Vendée (SGC Yon Vendée) - rue Gaston Ramon à La Roche-sur-Yon, après réception d'un avis des sommes à payer, selon trois appels de cotisation en décembre, mars et juin.

Aucun chèque ou autre règlement ne doit être envoyé au Conservatoire.
- Règlement possible :
  - Chèques vacances, à présenter directement auprès du service Gestion comptable Yon Vendée
  - E. pass jeunes Région Pays de la Loire (jeunes de 16 à 25 ans), valable pour l'année scolaire en cours, à présenter à l'administration du Conservatoire avant le 30 mai 2025.
  - Pass Culture (Jeunes de 15 à 18 ans), en cours de validité pour l'année scolaire en cours, à présenter à l'administration du Conservatoire avant le 30 mai 2025.

## LOCATION D'INSTRUMENT (tarif E)

Possibilité de louer un instrument pour l'année scolaire. Priorité accordée aux élèves inscrits en première année d'étude et aux élèves débutants inscrits en CHAM, dans la limite des stocks disponibles.

Liste des instruments : accordéon, alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, cornet, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violon baroque, violoncelle.

Fournitures à la charge des familles : becs, anches et embouchures (instruments à vents), cordes et coussins (instruments à cordes, sauf contrebasse).